

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 13 MARS 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

**CONVOCACTION**

Datée	du 07/03/2025
Affichée	le 07/03/2025

**OBJET**

**Attribution de l'accord-cadre à  
bons de commande pour  
l'entretien des espaces verts  
sur le territoire de la  
Communauté de Communes  
des Pays de L'Aigle**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le sept mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

**Absente :** Virginie VIOLET

Monsieur le Président informe les membres du bureau que, dans le cadre de de l'entretien des espaces verts, un accord-cadre à bons de commande mono attributaire de services a été lancé en procédure formalisée.

L'accord-cadre est divisé en 5 lots répartis comme suit :

- Lot n°1 : Secteur de L'Aigle – Saint Sulpice ;
- Lot n°2 : Secteur de La Ferté en Ouche – Rai - Saint Symphorien - Saint Evroult ;
- Lot n°3 : Secteur d'Aube – Chandai – Moulins – Saint Ouen - Saint Martin – Saint Michel ;
- Lot n°4 : Secteur du Stade Jo Maso ;
- Lot n°5 : Secteur Voie Verte.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 24 janvier 2025 pour une remise des offres fixée au 27 février 2025 à 12 heures.

CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ	
<b>Type de marché :</b>	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services
<b>Type de procédure :</b>	Procédure formalisée
<b>Référence :</b>	2025-BAT-004
<b>Montant prévisionnel</b>	<p>Le montant maximum de commande pour la période initiale d'un an, tous lots confondus, est de 154 000 € HT soit 184 800 € TTC.</p> <p>Le montant maximum de commande sur 4 ans est de 616 000 € HT soit 739 200 € TTC.</p> <p>Il n'y a pas de montant minimum.</p> <p>Le montant maximum annuel des lots est défini comme suit :</p> <p>Lot n°1 : montant maximum annuel de 40 000 € HT</p> <p>Lot n°2 : montant maximum annuel de 33 000 € HT</p> <p>Lot n°3 : montant maximum annuel de 34 000 € HT</p>
<p>Accusé de réception en préfecture 061-200068466-20250313-2025-03-13-47-DE Date de télétransmission : 14/03/2025 Date de réception préfecture : 14/03/2025</p>	

	<p>Lot n°4 : montant maximum annuel de 16 000 € HT</p> <p>Lot n°5 : montant maximum annuel de 31 000 € HT</p>
<b>Durée de l'accord-cadre</b>	La durée initiale d'exécution est d'un an, reconductible tacitement trois fois un an.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

Description	Pondération
<b>Valeur technique</b>	<b>30</b>
Sous-critère 1: Moyens humains dédiés à la réalisation des prestations	10
Sous-critère 2: Moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations	10
Sous-critère 3 : Méthodologie et organisation des chantiers mises en place pour respecter le délai d'exécution	10
<b>Démarché qualité environnementale</b>	<b>5</b>
Sous-critère 1 : Actions menées par le candidat afin de réduire l'impact de son activité sur l'environnement (véhicules propres, certification ISO 14001), énergie verte, etc...	5
<b>Prix</b>	<b>65</b>
<b>Note totale</b>	<b>100</b>

Une seule offre, remise dans les délais, l'a été pour tous les lots. Il s'agit de l'offre du groupement PJB Paysage (mandataire du groupement) et EMERY Paysage.

Le Président présente le rapport d'analyse des offres.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250313-2025-03-13-47-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2025  
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Sur la base de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 4 mars 2025 a décidé d'attribuer l'accord-cadre au groupement PJB PAYSAGES (mandataire) – EMERY PAYSAGES (co-traitant).

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-6.
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 4 mars 2025.

**Le Bureau, après avoir délibéré :**

- **RETIENT**, pour l'ensemble des lots n° 1, 2, 3, 4 et 5, l'offre présentée par le groupement PJB PAYSAGES (mandataire) – EMERY PAYSAGES (co-traitant) ;

N° lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant maximum annuel en € H.T.
1	Secteur de L'Aigle - Saint Sulpice	PJB PAYSAGES (mandataire) – EMERY PAYSAGES (co-traitants)	40 000 € H.T.
2	Secteur de La Ferté en Ouche – Rai - Saint Symphorien - Saint Evroult	PJB PAYSAGES (mandataire) – EMERY PAYSAGES (co-traitant)	33 000 € H.T.
3	Secteur d'Aube – Chandai – Moulins – Saint Ouen - Saint Martin – Saint Michel	PJB PAYSAGES (mandataire) – EMERY PAYSAGES (co-traitant)	34 000 € H.T.
4	Secteur du Stade Jo Maso	PJB PAYSAGES (mandataire) – EMERY PAYSAGES (co-traitant)	16 000 € H.T.
5	Secteur Voie Verte	PJB PAYSAGES (mandataire) – EMERY PAYSAGES (co-traitant)	31 000 € H.T.

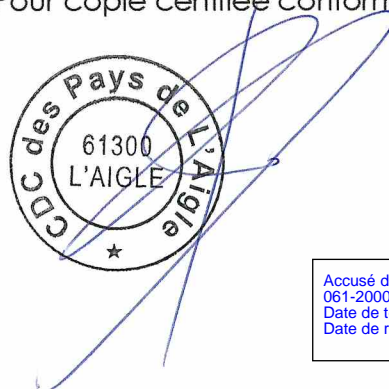
➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 14 MARS 2025  
Publié en ligne le 14 MARS 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250313-2025-03-13-47-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2025  
Date de réception préfecture : 14/03/2025